



# Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

VENDREDI 14 JUILLET 2023

## GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

Seniors : ELITE - OPEN - U19 - ACCESS

1<sup>ère</sup> Etape 1<sup>er</sup> tronçon - CLM PAR EQUIPE - **Matin**

**TONNEGRANDE / MONTSINÉRY**

**ARTICLE 1** – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le **vendredi 14 juillet 2023**, une course à étapes dénommée « **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL** » 2<sup>ème</sup> édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL) ;

**ARTICLE 2** - Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : **ELITE - OPEN - U19 - ACCESS**.

**ARTICLE 3** – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

**Départ** : 8H15 Bourg de Tonnegrande (10m avant intersection du Bourg)

**Trajet** : RD13 - RD5 Bretelle de Tonnegrande – RD5 – Crique Coco – Pont de Montsinéry – RD5 – Bretelle de Montsinéry – RD14 – Bourg de Montsinéry.



**Arrivée** : RD14 Bourg de Montsinéry (Face au Chapiteau).

**Distance** : 22.5 kms

**Déviations des véhicules techniques** : 50m sur la gauche avant la ligne.

L'émargement et la remise des dossards se feront à partir de 7H15 sur la ligne de départ.

Tout coureur qui ne sera pas présent au plus tard ¼ d'heure avant le départ encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent moins de 10 minutes avant le départ ne prendra pas le départ.

**ARTICLE 4** - Les engagements, accompagnés du règlement, seront reçus au siège du Comité le **mercredi 12 juillet 2023 jusqu'à 12H00** délai de rigueur.

Les listes d'engagements comprendront les coureurs engagés, le directeur technique et le référent sécurité du club qui répondra aux questions du délégué sécurité 30 minutes avant le départ.

Le droit d'engagement est de **250 € par équipe de 6 coureurs**.

**ARTICLE 5** – Le dossard attribué à chaque coureur sera placé à hauteur de la hanche gauche. Il est formellement interdit de le rogner, le plier ou le maculer. Il sera remis aux arbitres une fois la ligne franchie sous peine de pénalisation.

Tout coureur abandonnant la course doit obligatoirement retirer son dossard et le remettre aux arbitres sous peine de pénalisation.

**ARTICLE 6** - Le port du casque rigide **et les gants pour les U19 sont obligatoires**. Les coureurs ont l'obligation de respecter le code de la route et de se conformer aux instructions des arbitres.

---

33, rue Gabriel Deveze - B.P. 840 - 97300 CAYENNE Cedex - Tel./Fax : 0594 31.85.50

SIRET : 381 375 260 000 27 - Code APE : 928 C

Site internet : [www.guyane-cyclisme.fr](http://www.guyane-cyclisme.fr) - Mail : [comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr](mailto:comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr)



# Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

VENDREDI 14 JUILLET 2023

## GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

Seniors : ELITE - OPEN - U19 - ACCESS

1<sup>ère</sup> Etape 2<sup>ème</sup> tronçon – Après-Midi

**MONTINERY / MACOURIA**

**ARTICLE 1** – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le vendredi 14 juillet 2023, une course à étapes dénommée « **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL** » 2<sup>ème</sup> édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL).

**ARTICLE 2** - Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : **ELITE - OPEN - U19 - ACCESS**.

**ARTICLE 3** – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

**DEPART : 14 H : RD14 Bourg de Montsinéry (Face au Chapiteau).**

**Trajet :** RD14 – Carrefour RD14/RD5 – RD5 - Bretelle de Montsinéry – RD5 – Parc Animalier – RD5 – Carrefour RD5/RD51 – RD51 Savane MARIVAT – Carrefour de la Carapa – Carrefour rte de la Carapa/RN1 – RN1 – Carrefour Soula 2 – Giratoire de Soula – Carrefour Soula 1 – Pont de la rivière de Cayenne – RN1 – Entrée La Chaumière – Echangeur de Balata – RN2 – Carrefour de Balata – Giratoire du PROGT – RN2 – Bourg de Matoury - RN2 – Giratoire Calfourchon – RN2 – Carrefour Stoupan – RN2 – Pont du Tour de l'île – RN2 – Galion – RD5 – Morne aux Canards – RD5 – Pont des Cascades – RD5 – Pont Inini – RD5 – Bretelle de Tonnégrande – RD5 – Pont Crique Coco – RD5 – Pont Montsinéry – RD5 – Bretelle de Montsinéry – RD5 – Parc Animalier – RD5 – Carrefour RD5/Savane Marivat – RD5 – Entrée Hameau Préfontaine – RD5 – Entrée Ste Agathe – RD5 – Carrefour RD5/RN1 – **Puis :** RN1 – Carrefour Maillard – Carrefour RN1/RD51 – RD51 Savane Marivat - Carrefour chemin de la Carapa – RD51 Savane Marivat - Carrefour RD51/RD5 – RD5 – Carrefour RD5/RN1/RD5 – **(Circuit de 18,68 kms à parcourir 3 fois) Puis** - RN1 – Bourg de Tonate



**Arrivée : Bourg de Tonate (Face à la Place des Fêtes)**

**Distance : 132,290 kms**

**Déviation des véhicules techniques : Rue Uldaric PAILLÉ, à gauche 335 m avant la ligne.**

L'émargement et la remise des dossards se feront à partir de 13H00 sur la ligne de départ.

Tout coureur qui ne sera pas présent au plus tard ¼ d'heure avant le départ encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent moins de 10 minutes avant le départ ne prendra pas le départ.

**ARTICLE 4** - Les engagements, accompagnés du règlement, seront reçus au siège du Comité le mercredi 12 juillet 2023 jusqu'à 12H00 délai de rigueur.

Les listes d'engagements comprendront les coureurs engagés, le directeur technique et le référent sécurité du club qui répondra aux questions du délégué sécurité 30 minutes avant le départ.

33, rue Gabriel Deveze - B.P. 840 - 97300 CAYENNE Cedex - Tel./Fax : 0594 31.85.50

SIRET : 381 375 260 000 27 - Code APE : 928 C

Site internet : [www.guyane-cyclisme.fr](http://www.guyane-cyclisme.fr) - Mail : [comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr](mailto:comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr)



# Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

SAMEDI 15 JUILLET 2023

## GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

ELITE - OPEN - U19 - ACCESS

APRES-MIDI

2<sup>ème</sup> Etape

### ROURA / REMIRE-MONTJOLY

**ARTICLE 1** – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le samedi 15 juillet 2023, une course à étapes dénommée « GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL » 2<sup>ème</sup> édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL).

**ARTICLE 2** - Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : : ELITE - OPEN – U19 - ACCESS.

**ARTICLE 3** – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

**Formalités Administratives : Centre Socio Culturel de Roura**

**Départ Fictif : 14 heures → Bourg de ROURA – Face à la Mairie**

**Départ Réel : 14H05 - → Pied de la pente de l'entrée du Bourg de Roura. (Départ lancé)**

**Trajet Trajet :** Bourg de Roura – Pont du Mahury – Carrefour Moges – Pont Crique Claude – RD6 – Carrefour RD6 Route de Stoupan/RN2 – RN2 – Pont du Tour de l'Isle – RN2 – Galion – RN2 – Carrefour Nancibo – RN2 – Pont de La Comté – RN2 – Domaine Boulanger – RN2 – Carrefour Cacao – Route de Cacao – Bourg de Cacao – Demi-tour face au centre de santé – Route de Cacao - Carrefour Cacao – RN2 – Domaine Boulanger – RN2 – RN2 – Pont de La Comté - RN2 – Carrefour Nancibo – RN2 – Galion - RN2 – Pont du Tour de l'Isle – RN2 – Carrefour RN2/ RD6 Route de Stoupan – RN2 – Giratoire Calfourchon – EX RN4 la Matourienne – Carrefour La Levée – Giratoire Copaya - Carrefour Barbadiènes – EX RN4 la Matourienne – Carrefour Centre de Compostage – EX RN4 la Matourienne – Centre Pénitentiaire – Giratoire Adélaïde Tablon ex RN4 la Matourienne – Avenue Gaston Monnerville - Giratoire de Rémire – RD1.



**Arrivée : RD2 – 200 m avant le Feu du Carrefour RD2/Avenue du Grand Boulevard**

Distance approximative : 120,590 kms

**Déviations des véhicules techniques : Chemin Morne Coco – 400 m avant la ligne d'arrivée à gauche**

L'émargement se fera à partir de 13H00 sur la ligne de départ.

Tout coureur qui ne sera pas présent au plus tard ¼ d'heure avant le départ encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent moins de 10 minutes avant le départ ne prendra pas le départ.

**ARTICLE 4** - Les engagements, accompagnés du règlement, seront reçus au siège du Comité le mercredi 12 juillet 2023 jusqu'à 12H00 délai de rigueur.

---

33, rue Gabriel Deveze - B.P. 840 - 97300 CAYENNE Cedex - Tel./Fax : 0594 31.85.50

SIRET : 381 375 260 000 27 - Code APE : 928 C

Site internet : [www.guyane-cyclisme.fr](http://www.guyane-cyclisme.fr) - Mail : [comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr](mailto:comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr)



# Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

DIMANCHE 16 JUILLET 2023

## GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

ELITE - OPEN - U19 - ACCESS

Matin

3<sup>ème</sup> Etape 1<sup>er</sup> tronçon CLM Individuel

MATOURY / REMIRE

**ARTICLE 1** – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le dimanche 16 juillet 2023, une course à étapes dénommée « **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL** » 2<sup>ème</sup> édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL).

**ARTICLE 2** - Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : **ELITE - OPEN - U19 - ACCESS**.

**ARTICLE 3** – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

**Départ** : 8h15 La Matourienne - 50 m après le carrefour de la levée. De 1 en 1 minutes et 2 en 2 pour les 15 derniers coureurs.

**Trajet** : EX RN4 la Matourienne - Giratoire Copaya - Carrefour Barbadines – EX RN4 la Matourienne – Carrefour Centre de Compostage – EX RN4 la Matourienne – Centre Pénitentiaire – Giratoire Adélaïde Tablon ex RN4 la Matourienne – Rte du lycée de VIDAL



**Arrivée** : Rte du lycée de VIDAL – Sommet Pente de Vidal

**Distance approximative** : 9 kms 100

**Déviations des véhicules techniques** : Giratoire Adélaïde Tablon

L'émargement se fera à partir de 7H15 sur la ligne de départ.

Tout coureur qui ne sera pas présent au plus tard ¼ d'heure avant le départ encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent moins de 10 minutes avant le départ ne prendra pas le départ.

**ARTICLE 4** - Les engagements, accompagnés du règlement, seront reçus au siège du Comité le mercredi 12 juillet 2023 jusqu'à 12H00 délai de rigueur.

Les listes d'engagements comprendront les coureurs engagés, le directeur technique et le référent sécurité du club qui répondra aux questions du délégué sécurité 30 minutes avant le départ.

Le droit d'engagement est de **250 € par équipe de 6 coureurs**.

**ARTICLE 5** – Le dossard attribué à chaque coureur sera placé à hauteur de la hanche gauche. Il est formellement interdit de le rogner, le plier ou le maculer. Il sera remis aux arbitres une fois la ligne franchie sous peine de pénalisation.

Tout coureur abandonnant la course doit obligatoirement retirer son dossard et le remettre aux arbitres sous peine de pénalisation.

**ARTICLE 6** - Le port du casque rigide et les gants pour les U19 sont obligatoires. Les coureurs ont l'obligation de respecter le code de la route et de se conformer aux instructions des arbitres.

**ARTICLE 7** – **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT** (Art. 7 de l'Arrêté Préfectoral) : l'organisateur devra obligatoirement assurer le nettoyage du parcours après le passage de la caravane (dé balisage et enlèvement des déchets).

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

La Commission Technique  
J-Y THIVER

La Commission des Courses  
S. FRAUMAR

Le Président du CRCG  
J-Y. THIVER

33, rue Gabriel Deveze - B.P. 840 - 97300 CAYENNE Cedex - Tel./Fax : 0594 31.85.50

SIRET : 381 375 260 000 27 - Code APE : 928 C

Site internet : [www.guyane-cyclisme.fr](http://www.guyane-cyclisme.fr) - Mail : [comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr](mailto:comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr)



# Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

DIMANCHE 16 JUILLET 2023

## GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

ELITE - OPEN - U19 - ACCESS

Après-midi

3<sup>ème</sup> Etape 2<sup>ème</sup> tronçon

MATOURY / MATOURY

**ARTICLE 1** – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le dimanche 16 juillet 2023, une course à étapes dénommée « GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL » 2<sup>ème</sup> édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL).

**ARTICLE 2** – Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : **ELITE - OPEN - U19 - ACCESS**.

**ARTICLE 3** – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

**Formalités Administratives : Centre Socio Culturel de Roura**

**Départ Fictif : 13H50 – Siège de La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL).**

**Départ Réel : 14H00 – RN1 - Sortie La Chaumière.**

**Trajet :** RN1 – Carrefour RN1/RD191 - RN1 - Pont de la rivière de Cayenne – RN1 – Carrefour de Soula 1 – Giratoire de la ZAC de Soula – RN1 – Carrefour Maillard - Carrefour RN1/RD51 – RD5 – Carrefour Préfontaine – RD5 – Parc Animalier Car, Brette de Montsinéry – Rd5 – Pont de Montsinéry – Rd5 – Crique Coco – Rd5 – Brette de Tonnégrande – Rd5 – Pont Inini – Pont des Cascades – Morne aux Canards – Rd5/RN2 Carrefour du Gallon – RN2 – Carrefour Nancibo – RN2 – Pont de La Comté – RN2 – Domaine Boulanger – RN2 – Carrefour Cacao – **Demi-tour** - RN2 – Domaine Boulanger – RN2 – RN2 – Pont de La Comté - RN2 – Carrefour Nancibo – RN2 – Gallon - RN2 – Pont du Tour de l'Isle – RN2 – Carrefour RN2/ RD6 Route de Stoupan – RN2 – Giratoire Califourchon – EX RN4 la Matourienne – Carrefour La Levée – Giratoire Copaya - Carrefour Barbadines – EX RN4 la Matourienne – Carrefour Centre de Compostage – EX RN4 la Matourienne – Centre Pénitentiaire – Giratoire Adélaïde Tablon – RN3 – Pont Beauregard – RN3 – ZA de Dégrad des Cannes – RN3 – EDF – RN3 – Pont Beauregard – Giratoire Adélaïde Tablon - EX RN4 la Matourienne - Carrefour Centre de Compostage - Carrefour Barbadines - Giratoire Copaya - Carrefour La Levée - Giratoire Califourchon – RN2 - Chemin Mortium – Avenue Raoul ROUMILLAC.



**Arrivée :** RD2 – Bourg de Matoury – Avenue Raoul ROUMILLAC (face à la piscine)

**Distance approximative : 131 kms**

**Déviations des véhicules techniques : Rue Frédéric MARTYR**

L'émargement se fera à partir de 13H00 sur la ligne de départ.

Tout coureur qui ne sera pas présent au plus tard ¼ d'heure avant le départ encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent moins de 10 minutes avant le départ ne prendra pas le départ.

33, rue Gabriel Deveze - B.P. 840 - 97300 CAYENNE Cedex - Tel./Fax : 0594 31 85 50

SIRET : 381 375 260 000 27 - Code APE : 928 C

Site internet : [www.guyane-cyclisme.fr](http://www.guyane-cyclisme.fr) - Mail : [comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr](mailto:comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr)

